

Le Recteur de région académique de Guadeloupe  
Recteur d'académie  
Chancelier des Universités  
Directeur Académique des Services de l'Education  
Nationale

**Division des Personnels Enseignants du Second Degré  
D.P.E.S. 4 - BUREAU DES NON TITULAIRES ET DU REMPLACEMENT**

**VU** le code de l'éducation ;

**VU** la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

**VU** le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié, relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

**VU** l'arrêté du 27 juin 2011 instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des agents non titulaires exerçant des fonctions d'enseignement, d'éducation, d'orientation, de surveillance et d'accompagnement des élèves et relevant du ministre de l'éducation nationale ;

**VU** la circulaire n°2014-121 du 16 septembre 2014, portant organisation des élections professionnelles fixées du 27 novembre 2014 au 4 décembre 2014 ;

**VU** l'arrêté rectoral du 20 novembre 2014 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants des personnels non titulaires exerçant les fonctions d'enseignement, d'éducation et d'orientation aux commissions consultatives paritaires ;

**VU** le procès-verbal de proclamation des résultats aux élections sur sigle du 05 décembre 2014 des représentants du personnel à la C.C.P. compétente à l'égard des agents non titulaires exerçant des fonctions d'enseignement, d'éducation et d'orientation ;

Considérant l'arrêté de composition de la C.C.P en date du 12 octobre 2016.

## ARRETE

**Article 1 :** La Commission Consultative Paritaire de l'Académie de Guadeloupe compétente à l'égard des agents non titulaires exerçant des fonctions d'enseignement, d'éducation et d'orientation comprenant 8 membres est modifiée comme suit :

**SONT NOMMES EN QUALITÉ DE REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION**

Le Secrétaire Général Adjoint de l'académie de la Guadeloupe – Directeur des Relations et des Ressources Humaines. (Titulaire)	Monsieur HENRY Emmanuel
Le Secrétaire Général Adjoint – Directeur de l'Expertise et du Soutien. (suppléant)	Monsieur DELACOURT Philippe
Le Chef de la Division des Personnels Enseignants du Second Degré (titulaire)	Madame SALLAUD Laurence
Le Proviseur du LPO Charles Coeffin à Baie-Mahault. (suppléant)	Monsieur LOUIS Christian

**Article 2 : Sont nommés en qualité de Représentants du Personnel :**  
2 membres titulaires et 2 membres suppléants.

• **Sur proposition du SPEG : 2 sièges**

Madame Claudia SOUILA Membre Titulaire	CTEN en CDI	LGT Droits de l'Homme - Petit Bourg
---	----------------	-------------------------------------

Monsieur Laurent GOTTE Membre Suppléant	CTEN en CDI	LPO Chevalier de Saint-Georges – Les Abymes LGT Jardin d'Essai – Les Abymes
--	----------------	--

• **Sur proposition du SNES : 2 sièges**

Madame Sandrine FOGGEA Membre Titulaire	CTEN	Collège Excellence Sportive – Les Abymes Collège Fontaines Bouillantes – Bouillante Collège Courbaril – Pointe Noire
--	------	--

Madame Sabrina REMY Membre suppléant	CTEN	Collège Aurélie Lambourde - Les Abymes
---	------	--

**Article 3 :** L'arrêté rectoral en date du 12 octobre 2016 est annulé.

**Article 4 :** Les représentants du personnel, sur proposition des organisations syndicales, sont nommés pour l'année scolaire 2017-2018.

**Article 5 :** Le Secrétaire Général de l'Académie de Guadeloupe est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet de l'Académie de Guadeloupe.

Fait aux Abymes, le 25 octobre 2017

Pour le Recteur et par délégation  
Le Secrétaire Général Adjoint,  
Directeur des Relations et  
Ressources Humaines

Emmanuel HENRY

